

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 31 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le trente et un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **salle des fêtes de Préaux**, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, Mme TOURNIER Aurélie, Mme CHAZOT Catherine, Mme ALLEMAND Josiane, M. FOUREL Jean-Philippe, Mme ALBUS Karine, Mme FAURIE Odile, Mme VANDENEYNE Myriam, M. LEYDIER Jean.

Absents Excusés : M. DUMONT Éric, M. CROS Maxime, M. GACHE Raoul, M. OLLIVIER Frédéric

Secrétaire de séance : Mme TOURNIER Aurélie

M. CROS M. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. GACHE R. a donné pouvoir à M. LEYDIER J. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. DUMONT E. a donné pouvoir à Mme MOURIER-DUVIGNAUD K. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le maire ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux de rétablissement à M. Raoul GACHE, conseiller municipal, absent, pour raison de santé.

M. MARMEY Frédéric, adjoint au maire, présente également ses prompts rétablissements au maire suite à une intervention chirurgicale.

DELIBERATIONS

A - Vote du budget primitif 2020 - Budget communal

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	705 811,73
Recettes	:	761 411,73

Fonctionnement

Dépenses	:	703 703,26
Recettes	:	703 703,26

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	804 731,73 (dont 98 920,00 de RAR)
Recettes	:	804 731,73 (dont 43 320,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	703 703,26 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	703 703,26 (dont 0,00 de RAR)

B - Vote du budget primitif 2020 - Budget Assainissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	49 710,08
Recettes	:	49 710,08

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	72 257,30
Recettes	:	72 257,30

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	49 710,08 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	49 710,08 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	72 257,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	72 257,30 (dont 0,00 de RAR)

C - Vote du budget primitif 2020 - Budget Vente Energie Photovoltaïque

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	8 221,55
Recettes	:	8 221,55

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	27 548,91
Recettes	:	27 548,91

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	8 221,55 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	8 221,55 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	27 548,91 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	27 548,91 (dont 0,00 de RAR)

D - Vote du budget primitif 2020 - Budget Lotissement de Trévit

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	72 813,30
Recettes	:	72 813,30

Fonctionnement

Dépenses	:	73 813,30
Recettes	:	73 813,30

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	72 813,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	72 813,30 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	73 813,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	73 813,30 (dont 0,00 de RAR)

E - Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner :

- demande située au lieu-dit Le Village parcelle AH 178 de 70 m²
- demande située au lieu-dit 405 Chemin de la Pugnette parcelle AE 277 de 934 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter la parcelle référencée ci-dessus.
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

F - Désignation d'un référent ambroisie et désignation d'un référent forestier

Le maire informe le conseil municipal qu'il appartient à la commune de désigner un référent ambroisie et un référent forestier pour la commune de Préaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne comme référent ambroisie : M. MARMEY Frédéric, Adjoint au Maire
- Désigne comme référent forestier : M. FOUREL Jean-Philippe, Conseiller Municipal
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

G - Désignation des membres de la commune de Préaux aux commissions 2020-2026 de la Communauté de Communes du Val d'Ay

Le maire informe le conseil municipal qu'il doit désigner les membres de la commune de Préaux à chaque commission de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne les membres de la commune de Préaux à chaque commission de la Communauté de Communes du Val d'Ay, à savoir :
 - COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE : Mme ALLEMAND Josiane
 - COMMISSION FINANCES : M. LEYDIER Jean
 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & DURABLE : Mme TOURNIER Aurélie
 - COMMISSION DÉCHETS : M. DUMONT Éric
 - COMMISSION TRAVAUX & BÂTIMENTS : M. ROCHE Christian
 - COMMISSION VOIRIE – GEMAPI : M. MARMEY Frédéric
 - COMMISSION TOURISME & RANDONNÉE – CULTURE : Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine
 - COMMISSION ADN – COMMUNICATION : Mme CHAZOT Catherine
 - COMMISSION GESTION DE L'ESPACE : Mme TOURNIER Aurélie
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

H - Mesure de la concentration en radon à l'école publique de Préaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'effectuer la mesure de la concentration en radon dans les établissements recevant du public notamment à l'école publique de Préaux.

Il présente plusieurs propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient la proposition Réf: PR2007-0229 en date du 10/07/2020 de la CRIIRAD de Valence (Drôme) pour la réalisation du diagnostic radon à l'école publique de Préaux d'un montant de 635.92 euros HT soit 763.10 euros TTC
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Divers

- **Couverture téléphonie mobile :** M. FOUREL Jean-Philippe, conseiller municipal, rappelle au maire son problème de téléphonie évoqué lors du conseil municipal en date du 24 janvier 2020 à savoir : cela faisait plus d'un mois et demi que son quartier n'avait plus de lignes téléphoniques, et que le téléphone portable ne passe pas il est difficile d'être joignable. Il précise qu'il a envoyé à la mairie le 04 février 2020 la liste des personnes en zones blanches des quartiers de Mayard, Le Chalard, Chomaise et Le Grangeon afin que la commune puisse faire avancer le dossier.

Le maire répond qu'il y a un projet de couverture de la commune 4G Free Mobile, comme évoqué lors du dernier conseil municipal du 10 juillet, mais ce dossier est toujours en cours.

L'opérateur recherche un terrain d'implantation de l'antenne sur le secteur de la Poule avec desserte en électricité.

Mme TOURNIER précise que ce projet de pylône (site envisagé La Poule) couvrirait jusqu'à 5 Km donc les quartiers Mayard, Le Chalard, Chomaise et du Grangeon pourraient être couverts par ce futur pylône mais aucune décision n'est encore prise car si le projet évolue sur la 5G, il y a des possibles effets sanitaires. Les opposants à la 5G dénoncent les effets sanitaires à court terme des ondes radiofréquences (« altération du rythme cardiaque, vertiges, nausées, maux de tête »), mais aussi à long terme (« cancer, maladie cardiaque, effondrement du système immunitaire » ...).

A ce jour, aucune étude scientifique ne confirme ces craintes. De nombreux pays sont déjà équipés en couverture 5G sans aucun effet négatif sur la santé prouvé.

Le projet présente un indéniable intérêt pour la couverture des zones blanches de la commune.

- **Chemin de Pierreplate :** Mme FAURIE Odile, conseillère municipale, fait part au maire que suite à des travaux de la Direction des Routes sur la RD 115 en bordure de la voie communale des Pierreplate, la commune devrait refaire la coupe d'eau afin d'éviter le ruissellement des eaux de pluie sur la voie.

Elle fait part également du mauvais état de la voie de Pierreplate.

Le maire charge M. MARMEY Frédéric, adjoint en charge de la voirie, d'aller voir sur place les problèmes et de faire le nécessaire.

La séance est levée à 22h30


Le Maire,
Christian ROCHE